



Collectif de Défense des Victimes de l'Amiante Renault Ile-de-France



Vendredi 17 avril 2009

Ne quittez pas l'entreprise sans votre attestation d'exposition à l'amiante

Vous avez été exposé à l'amiante au cours de votre vie professionnelle à Renault :
=> Vous devez partir avec une attestation d'exposition à l'amiante.

Ce document S2N (référence 00814 02 04B 6107), signé par l'employeur et le médecin du travail, vous permettra de bénéficier d'un suivi post professionnel gratuit et facilitera vos démarches en cas de maladie.

Si vous êtes déjà en Suivi Médical Renforcé (SMR), cette attestation doit vous être délivrée automatiquement. Si vous n'êtes pas en SMR et si vous pensez avoir été exposé, vous pouvez également demander une attestation au médecin du travail.

Cette attestation doit être délivrée au cours de votre visite médicale de départ. Cette visite est importante. Une fiche médicale vous y sera fournie mentionnant votre parcours dans l'entreprise, la date de votre dernier examen médical et la conclusion d'aptitude.

Avec le PRV, beaucoup de salariés quittent en ce moment l'entreprise. Une fois dehors, il sera plus difficile de faire des démarches.

Alors pensez à réclamer votre attestation d'exposition dès maintenant !

Exigeons reconnaissance et réparation de la part de Renault

Nous déplorons hélas l'apparition de maladie dues à l'amiante, pouvant aller jusqu'au décès, chez de nombreux collègues retraités, mais aussi en activité.

Quelques exemples : Parmi les anciens de l'atelier 61 (DODM) à Boulogne Billancourt, nous constatons un nombre de décès prématurés particulièrement inquiétant.

En quelques mois, 4 anciens du 61 sont décédés d'un cancer, dont un décès en janvier 2009 suite à un cancer des poumons causé par l'amiante.

D'autres salariés sont atteints de plaques pleurales, par exemple suite à une exposition lors de travaux de maintenance électrique (flocages amiantés à Boulogne) ou lors d'essais sur des garnitures de frein (B13 à Rueil).

Renault s'arrange pour ne pas payer les dommages causés à ses salariés.

Hier : en faisant des économies sur la prévention des risques avant 1997.

Aujourd'hui : en faisant payer la note à la Sécurité Sociale, sous prétexte que celle-ci n'aurait pas respecté certaines procédures et que Renault serait donc « inopposable ».

Nouvelles découvertes sur l'amiante au TCR : La direction est responsable

Fin 2008, nous obtenions enfin un premier état des lieux du Technocentre : le Dossier Technique Amiante (DTA). C'est une obligation légale. Des experts ont inspecté le TCR et ont malheureusement trouvé de l'amiante dans :

- ⇒ La plupart des joints des portes coupe feu de l'avancée
- ⇒ Le plancher d'une salle de pause du Design
- ⇒ Des bacs à sable dans les parkings de la Ruche
- ⇒ Des trappes de visite
- ⇒ Des établis

Mais la direction a beaucoup de mal à prendre le problème suffisamment au sérieux. En décembre, la direction déclarait que seulement **2** établis étaient amiantés. Mais suite à l'inquiétude de plusieurs salariés, à l'intervention d'élus du personnel et à une nouvelle réunion CHS-CT extraordinaire, elle en reconnaissait **107** le 6 avril, **puis 113** !

En fait, la plupart des établis d'électricien ont un plateau avec une couche supérieure en fibrociment qui contient de l'amiante. On trouve ces établis dans les ateliers de la Ruche, des Labos, du Diapason, de la Logistique, ainsi qu'à Trappes et à Saint Cyr. Et cette liste n'est pas exhaustive.

Tolérance zéro → Il faut éliminer toute l'amiante du Technocentre

Tous les établis de marque Tiro-Clas (type Glasal) sont amiantés. Ils sont enfin en cours de recensement au Technocentre. Mais qu'en est-il des établis d'autres fabricants ? Et du reste du mobilier : servantes, tables à roulettes, bancs d'essai, étuves, équipements des cuisines... ? Nous demandons un recensement exhaustif. Aidez-nous en signalant tout mobilier suspect.

Suivi médical : Peut mieux faire

Evacuer l'amiante, c'est bien. Prendre en compte les salariés qui ont été exposés, c'est encore mieux.

Tous les salariés qui ont été exposés sur des sites Renault (Boulogne, Rueil, Lardy, Saint Ouen, succursales...) doivent bénéficier d'un suivi médical renforcé (SMR). La direction connaît les lieux (ateliers, sites...) où il y avait de l'amiante et les salariés qui y ont travaillé, mais elle refuse de communiquer ces éléments, préférant traiter les demandes au cas par cas.

Résultat : de nombreux salariés ignorent qu'ils ont été exposés ou ne bénéficient pas d'un suivi.

Avez-vous été exposés à l'amiante durant votre carrière ?

Bénéficiez-vous d'un suivi médical amiante ?

Quelles démarches effectuer en cas de départ de l'entreprise ?

Que faire en cas de maladie ? Etc...

Pour toute question, vous pouvez contacter des élus CGT et SUD, ainsi que le Collectif Amiante Renault sur son site internet

www.collectif-amiante-renault.org